

BARÈME D'HONORAIRES AGENCE

(En vigueur à compter du 15/10/2019)

- Vente de maisons, appartements et d'immeubles à usage d'habitation

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC (TVA à 20%)
0 à 99.999€	7,50%
100.000€ à 149.999€	7,00%
150.000€ à 199.999€	6,50%
200.000€ à 249.999€	6,00%
250.000€ à 299.999€	5,50%
300.000€ à 349.999€	5,00%
350.000€ à 399.999€	4,75%
400.000€ à 449.999€	4,50%
450.000€ à 499.999€	4,00%
Au-delà de 500.000€	3,75%

Pour votre parfaite information, les tranches du barème des honoraires ne sont pas cumulables.

“

Nos honoraires sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le MANDANT, sauf contre indication mentionnée dans le mandat. L'agence ne reçoit, ni détient de fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de la rémunération ou honoraires.

”